

Contrat de restauration et d'entretien des milieux aquatiques :

- Travaux sur cours d'eau
- Travaux en marais

Le projet et le SAGE

CC cœur d'estuaire

Des préconisations pour le territoire

1. Aider à la création d'une structure référente à l'échelle du bassin versant.
2. Accompagner la modernisation et le regroupement des syndicats de marais.
3. Définir un règlement d'eau.
4. Pérenniser les activités agricoles.
5. Restaurer le fonctionnement hydraulique.
6. Réduire les phénomènes d'eutrophisation liée à la pollution diffuse sur l'amont.
7. Définir les modalités de gestion des ruissellements

Cohérence et organisation

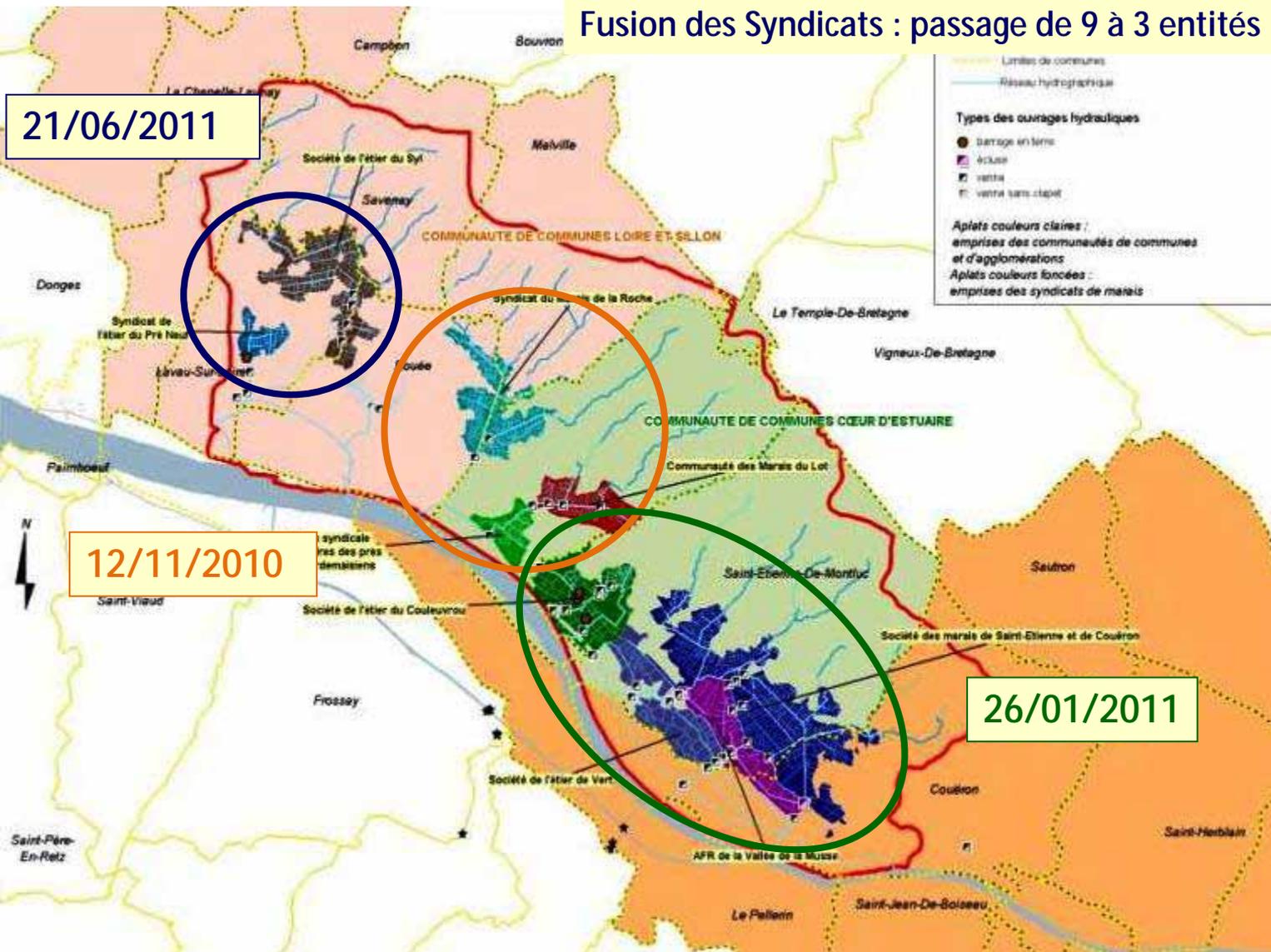
- C&O 3 et 4 : thèmes à discuter localement / programmation coordonnée

Qualité des milieux

- Article 3 / QM 11 – objectif et contenu des règlements d'eau
- Article 4 /QM12 – ouvrages connus et stratégiques pour les migrations
- QM14 - Diagnostic de cours d'eau et atteinte du bon état écologique
- QM 15 – Réaliser les travaux sur les cours d'eau et les ouvrages
- QM 17 / 18 / 19 – portage des études, programmes de gestion, se substituer aux MO individuels

De nombreux acteurs, une absence de coordination
Etude préalable à l'échelle du BV portée par le GIP Loire Estuaire

Fusion des Syndicats : passage de 9 à 3 entités



Les porteurs de travaux :

Collectivités

Communauté de Communes Loire et Sillon (pour le compte des 5 communes du BV et le syndicat fusionné sur son territoire)

Saint-Etienne-de-Montluc

Cordemais

Nantes Métropole

Syndicats de marais (ASA)

Syndicat de marais de Cordemais

Syndicat de marais de de Saint Etienne et de Couëron

Coordination du programme/ via recrutement animateur

Communauté de Communes Cœur d'Estuaire

Actions sur les cours d'eau



- q Réfection et création d'ouvrages de franchissement (3 passerelles créées)
- q Actions sur les berges et la ripisylve (28 km de clôture, 112 abreuvoirs)
- q Renaturation lourde : recharge en granulat (4.5 km) , réduction de section (0.5 km)
- q Entretien et restauration de la végétation (ombre 2/3 lumière 1/3) et traitement des embâcles (108 km)



- q Curage du bas réseau (limite marais – 0.8 km)
- q Continuité et ligne d'eau : buses, radiers de pont, plans d'eau (15 sites)
- q Action sur le débit – écrêtage onde de crue (1 cours d'eau)



Actions sur les marais

- q **Entretien des réseaux hydrauliques envasés** (Respect des prescriptions du forum des marais 44.4 km & 143 000 m³)
- q **Installation d'abreuvoirs** (8)
- q **Aménagement de gués** (3)
- q **Rénover et entretenir les ouvrages hydrauliques / gestion de l'eau** (14 ouvrages)
- q **Création d'un nouvel ouvrage** (marais du pré neuf)
- q **Définir des règlements d'eau /SAGE et loi sur l'eau**
 - § Le maintien des pratiques agricoles
 - § La réalisation des cycles biologiques (brochet,...)
 - § Une meilleure minéralisation des sédiments
 - § Le maintien des habitats Natura 2000



- q **Migration des civelles et anguilles**
- q **Lutte contre les espèces végétales envahissantes**



La méthode de travail adoptée :

- *Mise en place d'échelles limnimétriques dans le marais (2010)*
- *Définition d'un carnet de bord par ouvrage*
- *Acquisition des données externes : marées, pluviométrie locale et du bassin versant*
- *Durée du suivi : 3 ans*

Budget prévisionnel 2011 - 2015

Actions	Coûts
Cours d'eau	517 423
Marais + ouvrages	911 069
Plantes envahissantes	200 000
Etude bilan, indicateurs, communication	87 500
Technicien de rivière	260 000
Total € HT	1 975 992

Synthèse

Cohérence et organisation

- Réponse aux objectifs SAGE même si l'organisation demeure sans doute complexe
 - Fusion des ASA : regroupement en 3 entités au lieu de 9
 - Prise de compétence travaux pour la Communauté de communes Loire et Sillon
 - Secrétariat des ASA par les Communauté de communes
 - Un nombre de MO limité avec une coordination unique

Qualité des milieux

- Réponse aux objectifs DCE, SDAGE, SAGE: morphologie / hydraulique / continuité écologique / pérennisation de l'activité agricole, etc.